

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5362**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Protection de l'environnement spécialité Gestion et aménagement des ressources en eau

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Pau et des Pays de l'Adour, Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Président de l'université de Pau, Recteur de l'académie, Président de l'université de Pau

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ces professionnel de l'eau participe à la protection de la ressource naturelle en divers points du cycle de l'eau.

Il participe à l'aménagement d'un bassin versant, à la gestion de l'eau et à l'entretien des cours d'eau.

Il intervient sur les problèmes liés au captage et au traitement de l'eau potable, ainsi que sur les réseaux d'adduction d'eau potable.

Il contrôle et pilote les réseaux de collecte d'eaux usées et assurent leur traitement au niveau d'une station d'épuration.

Il conduit des équipes, conseille et assiste les techniciens des divers métiers de l'eau.

Il assure la communication entre collectivités territoriales et industriels pour les problèmes techniques ou juridiques liés à l'eau.

Il instruit les dossiers liés à la gestion et au traitement des eaux dans un cadre réglementaire imposé.

Il est capable de mener un projet dans ses composantes techniques, humaines, administratives et juridiques. Les compétences de ces spécialistes sont multiples et concernent un ensemble de disciplines fondamentales (chimie, hydrobiologie, hydraulique, comptabilité publique, cartographie, droit...) appliquées au domaine particulier de l'eau.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce spécialiste de l'eau est employé par une collectivité territoriale, une administration, une société d'aménagement, un bureau d'études, ou dans le secteur industriel.

Il peut prétendre aux emplois suivants :

- responsable d'un service d'eau et d'assainissement ;
- chargé de mission ou responsable de projet pour les problèmes liés à l'eau potable ou à l'assainissement ;
- assistant ingénieur dans une société de traitement des eaux ;
- responsable d'une station d'épuration d'eaux usées ;
- responsable d'une unité de traitement d'eau potable ;
- consultant d'un cabinet d'études d'audit et de conseil en environnement ;
- expert dans un organisme agréé de contrôle et de prévention.

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1302 : Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Cette certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

Mise à niveau

Environnement réglementaire général

Systèmes d'information géographique (SIG)

Aménagement du bassin versant :

Collecte et traitement des eaux : eaux usées domestiques ou industrielles, eaux pluviales

Eau potable : Réglementation, aspects techniques

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :**

Arrêté du 17/11/1999 relatif à la licence professionnelle publié au JO du 24/11/1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 19/07/2007

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 publié au JO du 26/04/2002

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**<http://www.univ-pau.fr>**Lieu(x) de certification :****Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**